



Syndicat CGT Ufict d'Ericsson France

Massy, le 2 novembre 2015

Inégalité femmes/hommes

La CGT contrainte d'agir en justice pour faire appliquer le droit à Ericsson

La CGT demande l'annulation de l'accord signé par la CFE-CGC et l'ouverture de vraies négociations.



La place des femmes : les chiffres qui font « mâle »

Aucune femme cadre promue

Rémunération des femmes/hommes :

Cadres supérieurs : - **20.000€/an**

Cadres : - **8.000€/an**

50% de femmes parmi les **10%** plus bas salaires

Ericsson France est une PME de 450 salarié(e)s basée à Massy dans l'Essonne, filiale d'une multinationale suédoise, leader dans le secteur des télécommunications. Elle compte 360 ingénieurs et cadres, 90 techniciens et administratifs et 100 femmes.

Les femmes cadres supérieurs gagnent en moyenne 20.000 euros par an de moins que les hommes.

Sur les 10% les plus bas salaires de l'entreprise, un sur deux est une femme.

La direction refuse de fournir le délai moyen entre promotions. Les promotions de cadres ne concernent que des hommes !

Les différences de traitement seraient justifiées, selon la direction, par « une moindre attractivité, pour les femmes, des métiers les plus rémunérateurs » ...

La CGT refuse de « négocier » sur la base d'un Rapport de Situation Comparée inférieur à la loi.

Nous n'avons eu cesse de réitérer nos demandes d'information complémentaires, en particulier la communication d'informations individuelles et anonymisées qui permettent de construire des panels pour les femmes de l'entreprise comme préconisé par l'accord de branche en application de la méthode Clerc. Nos demandes sont restées sans réponse.

Assignée à comparaître à jour fixe le 5 octobre dernier par le syndicat CGT et par la fédération CGT de la métallurgie, Ericsson a demandé le report de l'audience, trois mois ne lui ayant pas suffi pour préparer sa défense...
L'audience au TGI d'Evry a été reportée au 2 novembre.

En savoir plus : ericsson.reference-syndicale.fr